

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT-BERNARD du 2 MARS 2015 à 19h30
VALANT PROCES-VERBAL**

Etaient présents : M. Bernard REY (jusqu'à 21h15), Maire. MMES Sandrine MAZZOTTI (jusqu'à 20h35), Katia PERRET M. Jean BARTHOMEUF, M. Francis BLOCH, Adjointes au Maire.

MMES A BLANC-MONOT, Evelyne DOY, Pascale LABART, Marie LABROSSE (jusqu'à 21h10), MM Pierre-Louis BALLEST, Françoise EYRAUD, Josette GUERRIER, Gérard LEFEBVRE, Florent PATIN, Peter WATSON Conseillers municipaux.

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Florent PATIN

Convocation faite le : 24 FEVRIER 2015

publiée le : 24 FEVRIER 2015

PRESENTATION PAR LA GENDARMERIE DU DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE (VOISINS VIGILANTS)
--

Le Capitaine Pierre-Marc BINET, Commandant de la communauté de brigades de Trévoux, et le Major SAGNIEZ, font tout d'abord le point sur les faits délictueux commis sur la commune pour l'année 2014.

Il s'agit d'atteinte aux biens (vols et cambriolages). Les chiffres restent stables par rapport à l'année précédente.

Les gendarmes rappellent que le dispositif « Tranquillité Vacances » est opérationnel toute l'année. Il est conseillé aux personnes partant en vacances d'avertir les gendarmes, afin qu'une surveillance du logement soit réalisée.

Le Capitaine Pierre-Marc BINET présente le dispositif « Participation Citoyenne » : il s'agit de proposer à des citoyens bénévoles de garder un œil vigilant sur leur rue, leur quartier.

Un maillage sera établi entre des voisins attentifs à tout risque d'agression ou de cambriolage. Quand l'un d'eux observe un comportement suspect, un fait anormal, il prévient le voisin vigilant référent qui évalue la menace et les risques, et s'il l'estime utile, relaie l'alerte vers la gendarmerie selon un protocole préétabli.

Il est précisé que pour mettre en place ce dispositif, le conseil municipal doit donner son aval, un protocole doit être signé entre la commune, les services de gendarmerie, le Préfet et le Procureur de la République. Une réunion publique sera organisée afin d'expliquer à la population le dispositif.

La commune de Trévoux a signé le protocole et mis en place le dispositif. Les communes de Reyrieux, Massieux et Parcieux le signeront prochainement.

F. EYRAUD demande si ce dispositif a permis une baisse de la délinquance dans les communes où il a été mis en place.

Le Capitaine BINET répond que pour l'instant il n'y a pas assez de recul pour constater une diminution des faits délictueux. Il précise que cet engagement dans ce dispositif n'a pas de durée limitée dans le temps. Une réunion sera organisée tous les six mois afin de faire le suivi du dispositif.

Le Maire demande si un point annuel peut être réalisé en conseil municipal sur l'évolution de la délinquance dans le village. Le Capitaine BINET est favorable.

Le Conseil Municipal est favorable à l'instauration de ce dispositif, et pour engager les démarches nécessaires.

Ouverture de la séance du Conseil Municipal

Concernant le compte-rendu du conseil municipal du 12 janvier 2015, le Maire donne la parole à G. LEFEBVRE afin de clarifier ses propos concernant le point 6, relatif au dispositif d'aide à l'investissement locatif PINEL.

Dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, est prévue la création de 24 logements aidés.

16 logements ont bénéficié de mécanismes de défiscalisation. En cas de vote contre le dispositif PINEL, les 8 logements aidés restant à créer ne bénéficieront pas des dispositifs de défiscalisation.

Le conseil municipal accepte la rectification, et approuve à l'unanimité le compte-rendu du 12 janvier 2015.

I – DECISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT

Le Maire informe le conseil de la décision qu'il a prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT, et conformément à la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal.

Par décision du Maire n° DM2015_01, le Maire a décidé de conclure et signer avec l'Atelier du Triangle de Mâcon-Loché la proposition d'étude paysagère du PLU de la commune, pour un montant de 4 800 € HT (5 760 € TTC).

F. BLOCH précise que l'étude paysagère sera divisée en 4 parties : la trame verte liée à la Saône, la trame verte liées aux chemins ruraux, la trame verte liée aux parties privées (jardins, arbres), et la trame verte de l'espace agricole et naturel.

Une fois l'étude réalisée, afin traduire réglementairement les orientations de l'étude, une analyse des outils existants dans le PLU sera faite.

Le Maire précise que l'objectif est d'instaurer des respirations végétales, afin de préserver l'image et les paysages de la commune.

II – TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Le Maire explique que Mme Natacha BLANCHETETE est agent contractuel depuis mai 2014, actuellement employée en tant qu'agent d'entretien des bâtiments communaux.

Son contrat arrivera à échéance en mai 2015, il propose de la nommer stagiaire-fonctionnaire. Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Le Maire propose de créer un second emploi de garde-champêtre pour Alexandre BENGASINI, actuellement agent technique.

Le Maire rappelle le souhait d'avoir un garde-champêtre pour la commune de St Bernard. Comme cela a été présenté lors de la commission du personnel, le Maire précise que le principe est d'avoir 2 garde-champêtres, afin d'en avoir toujours un sur la commune.

Il précise qu'une proposition de loi créant une police territoriale (fusion de la police municipale et des garde-champêtres) est actuellement à l'Assemblée Nationale. Il n'est pas sûr qu'en 2016 de nouvelles formations de garde-champêtre soient organisées, la formation doit donc se faire cette année.

Le Maire précise qu'Alexandre BENGASINI est d'accord pour suivre la formation de garde-champêtre, qui démarrera à Amiens (aucune date n'est encore fixée).

Bruno BARTHELEMY suit actuellement la formation à Montpellier, qui se terminera fin juin.

Ces formations représentent un coût : rémunération du remplaçant et indemnisation des frais liés aux stages pratiques. Le Maire rappelle à ce titre que chaque agent a un droit à la formation.

J. GUERRIER demande s'il est nécessaire d'avoir 2 garde-champêtres à St Bernard.

Le Maire répond qu'ils ne seront pas garde-champêtre à temps complet. Ils resteront agents techniques, et l'activité de garde-champêtre représentera environ 10 % de leur temps de travail. Une fiche de poste sera dans ce sens élaborée.

Pour J. BARTHOMEUF il n'est pas possible de faire en réalité 10 % du temps de travail en tant que garde-champêtre. Ce temps sera variable. Pour lui, un garde-champêtre c'est déjà beaucoup pour la commune, d'autant que les adjoints au maire sont des officiers de police judiciaire.

Il précise qu'actuellement au niveau du fonctionnement du service technique, le stage actuel de Bruno BARTHELEMY entraîne des perturbations et des difficultés, et engendre des coûts. Il se prononce défavorablement à la création d'un second poste de garde-champêtre.

Le Maire précise qu'ils auront notamment à faire appliquer l'arrêté municipal, qui sera pris prochainement, réglementant l'accès des véhicules au chemin de halage.

S. MAZZOTTI quitte la séance à 20h35.

M. LABROSSE demande combien coûte la formation. Le Maire répond que la formation au CNFPT est pris en charge par le CNFPT (frais de déplacement, hébergement et de repas) et que les frais liés aux stages pratiques (en gendarmerie, auprès des gardes chasse et pêche) sont pris en charge par la mairie.

Il précise que Bruno BARTHELEMY sera remplacé pendant 10 semaines par Rémy TORILLON.

P-L BALLETT fait part de son souhait que la fiche de poste soit cadrée, et que les agents listent ce qui a été réalisé dans le cadre de leurs missions de garde-champêtre.

Le Maire précise qu'il a confiance en les agents communaux.

J. BARTHOMEUF rappelle qu'il faut être réaliste, et qu'il sera difficile de respecter ce qui sera écrit.

P. LABART aurait souhaité en discuter avec l'agent concerné, afin de pouvoir se prononcer.

F. BLOCH est favorable à la création de ce poste, cela leur permettra d'avoir plus de responsabilité, de gagner en autorité, et d'avoir une vision plus large de leur travail.

Après en avoir délibéré le conseil municipal:

- ACCEPTE à 10 voix POUR, 2 voix CONTRE (J. GUERRIER, J. BARTHOMEUF) et 2 ABSTENTIONS (F. EYRAUD et P. LABART), de créer un second emploi de garde-champêtre ;

- MODIFIE en conséquence le tableau des emplois communaux.

III – PLANNING DES PERMANENCES POUR LA TENUE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Pour la tenue du bureau de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015, le planning de permanence des élus a été élaboré.

IV – PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION

F. BLOCH indique que par arrêté préfectoral du 27 février 2014 le plan de prévention des risques « inondations de la Saône et du Formans, mouvements de terrain » de Trévoux et Saint Bernard a été approuvé.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune a été mis à jour par arrêté municipal du 6 février 2015, intégrant le PPRI au PLU.

J. BARTHOMEUF demande si le PPRI a été modifié depuis sa présentation en 2013.

F. BLOCH répond que non, la côte de référence est celle de 1840. Il précise que le règlement du PPRI est désormais plus strict que le règlement précédent.

V – PARC NATUREL REGIONAL DE LA DOMBES

Le Maire rappelle que la commune adhère au Parc Naturel Régional de la Dombes (PNR). La cotisation à verser pour l'année 2015 s'élève à 454.95 €. Cette cotisation sert à financer les frais de fonctionnement de l'association constituant le PNR.

Une discussion est en cours à la CCDSV pour une prise en charge par la CCDSV d'une partie de la cotisation des communes.

VI – RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE SOREAL (Anse)

P-L BALLETT fait le point sur le résultat de l'enquête publique qui s'est tenue du 19 octobre au 5 décembre 2014, concernant la demande présentée par la Société SOREAL en vue d'être autorisée à étendre la carrière des Rives du Beaujolais conduisant à la création du plan d'eau n°4 situé à Anse, lieu-dit Le Bourdelan.

Le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable sur le projet, assorti de 2 réserves et de 5 recommandations particulières.

P. LABART demande si la commune sera destinataire des résultats d'eau en exploitation. Le Maire répond qu'il n'est pas prévu que la commune soit destinataire de ces résultats, mais une demande peut être faite dans ce sens.

VII – QUESTIONS DIVERSES

Marie LABROSSE quitte la séance à 21h10.

A – Séminaire de la CCDSV

Le 28 février dernier la CCDSV a organisé un séminaire auxquels plusieurs élus de St Bernard ont assisté. Cela a permis d'avoir un contact avec les responsables de la CCDSV, et d'avoir une vision globale des compétences et missions de la CCDSV.

B – Garantie d'emprunt accordée aux bailleurs sociaux

Le Maire indique que sur ce point des pistes sont lancées pour fixer un plafond des montants garantis, et qu'en cas de défaillance du bailleur social, le bien faisant l'objet d'une garantie d'emprunt reviendrait à la commune.

E. DOY, A. BLANC-MONOT et G. LEFEBVRE soulignent que les garanties d'emprunt font prendre un risque financier à la commune. Le Maire répond que c'est pour cela que pour les prochaines garanties d'emprunt il n'y aura pas de garantie totale (à 100 %) par la commune. La garantie sera partagée avec une autre collectivité.

J. BARTHOMEUF demande si l'on a des exemples de bailleurs sociaux en faillite. Le Maire répond que non, mais le risque 0 n'existe pas.

C – Chemin de Halage

Le Maire quitte la séance à 21h15, et laisse la présidence à Jean BARTHOMEUF.

F. BLOCH indique qu'un état du patrimoine de la faune et de la flore du chemin de halage a été réalisé. Trois pistes sont retenues pour commencer à préserver le chemin de halage :

- sanctuariser certaines zones pour préserver la nature,
- que Val Horizon préviennent de leur intervention, et préservent certains endroits,
- publier un SBI express dédié à l'environnement et au chemin de halage.

D – Dates à retenir

- 07/03 à 10h30 : Accueil des nouveaux arrivants à l'Espace Chabrier ;
- 14/03 : Nettoyage de Printemps, RDV à 8h45 à l'Espace Chabrier ;
- 21/03 : la Chorale de St Bernard en concert à Cibeins
- 22/03 : 1^{er} tour des élections départementales (à l'Espace Chabrier) et Cross des Bords de Saône
- 29/03 : 2nd tour des élections départementales (à l'Espace Chabrier) et dès 9h départ du Parcours du Cœur

E – Finances

P. WATSON précise que le budget pour l'année 2015 est en cours d'élaboration. Les finances sont saines pour l'année 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Prochain conseil municipal le 23/03/2015.

Signatures :